



www.anqaev.fr



Mars 2019

N° 2019 – 05

Beaucoup de nouveau en ce mois de mars,



(Article du Monde du 6 mars 2018, disponible sur le site [www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr))

Les fiouls marins sont enfin mis en cause sur la scène publique et politique. Nicolas Hulot, ancien ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, ainsi que la CFTC, l'UNSA, la Fondation Hulot, le Secours Catholique, France Nature Environnement, dénoncent la non taxation des fiouls marins et du kérosène dans une longue déclaration d'intention où défenseurs de l'environnement et défenseurs d'un système social plus juste se rejoignent en refusant l'opposition mise en avant par le Gouvernement entre le social et l'environnement en **taxant le diesel** destinés aux véhicules des particuliers et en ne taxant pas celui des transports aériens et maritimes.

Dimanche 10 mars, sur le port de Nice, des « Gilets Jaunes » réclamaient la **taxation des fiouls marins**.



Un livre vient de paraître, « **Irrespirable, le scandale de la qualité de l'air en France** » de Jean-Christophe Brisard aux éditions First. Ce journaliste spécialisé explique ce que nous disons depuis deux ans, les normes de calcul de la pollution de l'air ne sont plus adaptées à la pollution actuelle, comme les associations de riverains des ports, les associations de défense de l'environnement, de victimes de la pollution de l'air et comme les magistrats de la Cour des Comptes de l'Union Européenne, il demande l'établissement de normes, celles préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé, prenant en compte tous les facteurs, en particulier les particules ultrafines de 2,5 microns et de moins de 1 micron. Ces dernières sont les plus dangereuses pénétrant jusque dans le système cardiovasculaire et le cerveau engendrant AVC et pathologies cardiaques en sus des atteintes pulmonaires et des cancers.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie  
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE  
[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)



[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)



Le Président et le Secrétaire général de l'ANQAEV ont été invités à la présentation du 4<sup>ème</sup> Appel à projets du Programme européen **Interreg Marittimo 2014-2020**, le 8 mars à Toulon, dont l'une des facettes (Axe 3, Lot 2) concerne la qualité de l'air dans les ports des régions franco-italiennes, PACA, Corse, Ligurie, Toscane et Sardaigne. Cela a été l'occasion de prendre contact avec les divers participants institutionnels et sociétés d'innovation en la matière, en particulier Proviridis qui a expérimenté des générateurs d'électricité au Gaz Naturel de Ville à Ajaccio, solution qui pourrait être intéressante pour le Port de Nice dont le réseau électrique est à la limite de ses capacités et où le risque de coupures subsiste.

Cette expérimentation corse a été menée par la société de Ferries « La Méridionale » qui a accepté de nous rencontrer le 12 mars à Marseille. C'est ainsi que nous avons appris la différence entre un scrubber et un filtre à particules.

Le **scrubber** est un filtre à fumée consistant à diffuser de fines gouttelettes d'eau de mer dans la cheminée du navire de façon à recueillir les fumées, les suies et à les rejeter en mer ou les conserver pour un traitement à terre. Mais le problème du nettoyage des scrubbers subsiste, celui du simple déplacement de la pollution de l'air vers la mer, ou vers la terre.



Les responsables de « La Méridionale » ont choisi la technologie complexe, mais fiable, de **filtres à particules** qui à partir d'injection de bicarbonate de sodium permet la récupération des suies et de 99% des particules fines de 10 microns, 90% des particules ultrafines de 2,5 et 1 micron, et 60% des particules ultrafines de moins de 1 micron. A la fin du traitement, il ne reste qu'une galette dont le traitement à terre est prévu par la filière de valorisation de ces déchets, en particulier, la récupération du bicarbonate de sodium.

Enfin, lors de cette visite à La Méridionale, la pose d'un filtre à particules sur le navire amiral de la compagnie maritime, le Piana, s'est déroulée devant nous.

Cet armateur fait des efforts en investissant dans les générateurs d'électricité à quai au Gaz Naturel Liquéfié à Ajaccio. Il a été le premier à investir dans l'électricité à quai pour ses ferries à Marseille. Enfin son navire amiral, le Piana, reçoit des filtres à particules.

Le logo de la Méridionale est donc parfaitement justifié.



Quand verrons-nous de telles avancées de la Corsica Ferries / Sardinia Ferries au port de Nice ?

***Le Bureau de l'ANQAEV Daniel Moatti, Gérard Bonnes et Pierre Colt***

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie  
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE**

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)